

Vérifier si votre commune est en zone tendue pour la taxe sur les logements vacants (TLV) et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

[Accéder au Simulateur](#)

Ce simulateur vous permet de vérifier si votre commune est en zone tendue pour les taxes suivantes :

Taxe annuelle sur les logements vacants (TLV)

Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (ou autre local meublé non affecté à l'habitation principale)

Si votre commune est située en **zone tendue**, votre logement est soumis à la **taxe sur les logements vacants**.

Il est aussi soumis à la **majoration de la taxe d'habitation** sur les résidences secondaires, uniquement en cas de délibération de la commune ou de l' EPCI .

À savoir

Si votre commune n'est pas soumise à la TLV, votre logement peut être soumis à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00